

Définition du poste de réalisateur.trice telle qu'elle apparaît dans le Nouvel Accord Collectif :

*Réaliser des émissions en direct ou en "Prêt A Diffuser" et/ou des messages courts (direction de comédiens) et/ou des concerts et/ou tout type de production sonore quel que soit le support de diffusion avec l'apport de sa créativité et de sa technicité. Être responsable de leur forme artistique dans le respect de la ligne éditoriale, et concourir à toutes les étapes de la production, de la conception jusqu'à la diffusion.*